

[Texte]

and attract 50 channels from U.S. satellites, we are required to go to the CRTC to ask their permission, and be denied—as is frequently the case—the opportunity to offer those to our subscribers. That is what I mean by constrained.

Mr. Orlikow: But you do have, for the areas for which the company is given a licence, a monopoly in that area. There are not two cable companies in the same area.

Mr. Hind-Smith: I would prefer to use the word, Mr. Chairman, we have “territorial exclusivity” granted by the CRTC; but . . .

Mr. Orlikow: If that is the only difference we have, I will not object.

Mr. Hind-Smith: —granted by the CRTC presumably in the public interest. We are not a monopoly in the sense that the telephone company is a monopoly. There are lots of alternatives to cable television.

Mr. Orlikow: Such as what?

Mr. Hind-Smith: Such as off-air, video games, video cassettes, which you can go and rent.

Mr. Orlikow: Well, of course; and they may have a profound effect on the future. There is a tremendous expansion of these programs, and nobody really knows what new developments will come. But as far as television as we know it is concerned, cable—the cable company—has, as you call it, territorial exclusivity, and it has a very high percentage of the potential customers in the area, does it not?

Mr. Hind-Smith: That is correct.

Mr. Orlikow: So we are talking about . . .

Mr. Bosley: I cannot make a telephone call without going through Bell; I can receive a broadcast signal without going through cable. I think that is his point.

The Chairman: Have you any other questions, Mr. Orlikow? We are cutting close to . . .

Is it the wish of the committee to continue for a few more moments?

Mr. Gingras.

Mr. Gingras: Maybe it is not a question, Mr. Chairman.

A few weeks ago a cable company up north was making a conference in the community, at an economic club, and someone said cable is available at low cost in that city because everybody has it. And he said everybody has it because it is at low cost. I think that is a fair answer to the cable company.

[Traduction]

pelouses du Parlement une antenne parabolique, nous pourrions capter 50 canaux des satellites américains, mais il faudrait que nous demandions au CRTC la permission d'en faire profiter nos clients, permission qui nous serait refusée, comme c'est fréquemment le cas. C'est de cela que je parle quand je parle de restrictions.

M. Orlikow: Mais pour les régions où la compagnie a reçu un permis, vous avez un monopole. Il n'y a pas de compagnie de câblodistribution qui diffuse dans la même région.

M. Hind-Smith: Monsieur le président, à la place de parler de monopole, je préfère parler d'exclusivité territoriale qui nous est accordée par le CRTC, mais . . .

M. Orlikow: Si c'est le seul point sur lequel nous ne sommes pas d'accord, je n'ajouterai rien.

M. Hind-Smith: . . . je disais que le CRTC nous accorde l'exclusivité, on peut le penser, dans l'intérêt du public. Nous ne sommes pas un monopole comme peut l'être Bell Canada, par exemple. En effet, la câblodistribution n'est pas la seule distraction qui existe, il y en a beaucoup d'autres.

M. Orlikow: Par exemple?

M. Hind-Smith: Comme l'utilisation directe des ondes, les jeux électroniques, les vidéocassettes, que l'on peut louer, pour n'en citer que quelques-unes.

M. Orlikow: Bien entendu, et ces autres possibilités joueront peut-être un rôle important à l'avenir. En effet, on assiste à une expansion incroyable de ce type de programmes, et personne, à vrai dire, ne connaît ce qui va arriver. Mais pour la télévision telle que nous la connaissons aujourd'hui, la câblodistribution, comme vous l'appellez, jouit d'une exclusivité territoriale, pour reprendre ce que vous avez dit, a virtuellement un monopole sur la clientèle potentielle dans la région, n'est-ce pas?

M. Hind-Smith: C'est exact.

M. Orlikow: Donc, il s'agit . . .

M. Bosley: Je ne peux pas donner un coup de fil sans passer par la compagnie Bell; par contre, il m'est possible de regarder la télévision sans pour autant passer par les compagnies de câblodistribution. C'est de cela qu'il est question.

Le président: Monsieur Orlikow, est-ce que vous avez d'autres questions à poser? Nous en arrivons presque à la fin de nos travaux . . .

Est-ce que le Comité veut prolonger un peu la séance?

Monsieur Gingras.

M. Gingras: Là n'est pas la question, monsieur le président.

Il y a quelques semaines, une compagnie de câblodistribution, dans le Nord, a donné une conférence, et à cette occasion, quelqu'un a dit que les téléspectateurs de la ville pouvaient avoir le câble à peu de frais parce que tout le monde était déjà abonné. Il a dit que le prix de l'abonnement était bas parce que tout le monde avait décidé de s'abonner. C'est une bonne réponse que l'on peut donner aux compagnies de câblodistribution.